Accusé de réception en préfecture
069-216900282-20261001-2026165-AI
Reçu le 01/10/2026

BRINDAS

ARRÊTÉ 2026-165

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature au Conseiller municipal délégué à l'Environnement, à la Ressource en eau, aux Espaces Naturels Sensibles, aux Espaces verts, à la Propreté et au Monde agricole

Le Maire de Brindas,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ou à un conseiller municipal,

VU la délibération n°D2026-22 du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoint au maire de Brindas à 8,

CONSIDÉRANT que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation de fonction,

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de charger un conseiller municipal de la délégation à l'Environnement, à la Ressource en eau, aux Espaces Naturels Sensibles, aux Espaces verts, à la Propreté et au Monde agricole,

ARRÊTE

ARTICLE UN : À compter du 01/10/2026, Monsieur Jonathan FOURNIER, conseiller municipal, reçoit délégation pour exercer les fonctions de conseiller municipal délégué à l'Environnement, à la Ressource en eau, aux Espaces Naturels Sensibles, aux Espaces verts et à la Propreté en lien avec le maire et au Monde agricole en lien avec le 3e adjoint délégué à l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire. Il est placé sous la responsabilité et la surveillance de M. Guillaume GIRAUD, maire de Brindas.

Il assumera notamment les fonctions suivantes :

- Préparation et suivi des commissions et des groupes de travail liés à sa délégation,
- Préparation et suivi de tous dossiers relatifs à l'environnement, la ressource en eau, aux espaces naturels sensibles, aux espaces verts, à la propreté et au monde agricole et plus largement à la politique environnementale de la commune,
- Préparation et suivi de tous dossiers relatifs à l'environnement, la ressources en eau, aux espaces naturels sensibles, aux espaces verts, à la propreté et au monde agricole
- Élaboration de la politique environnementale,
- Interlocuteur des partenaires institutionnels dans le domaine de sa délégation,
- Représentation de la commune au sein des instances communales et extérieures liées à sa délégation.

ARTICLE DEUX : M. Jonathan FOURNIER, conseiller municipal, reçoit délégation pour la signature de tous documents et courriers suivants :

- Les courriers aux riverains, aux partenaires associatifs et institutionnels de la Commune

Accusé de réception en préfecture
069-216900282-20261001-2026165-AI
Reçu le 01/10/2026

BRINDAS

relatifs à l'environnement, la ressources en eau, aux espaces naturels sensibles, aux espaces verts, à la propreté et au monde agricole

- Les conventions liées à la mise en place d'actions dans le domaine lié à l'environnement, la ressources en eau, aux espaces naturels sensibles, aux espaces verts, à la propreté et au monde agricole
- Les convocations et comptes rendus des commissions, réunions et groupe de travail liés à cette délégation,

ARTICLE TROIS : L'intéressé percevra une indemnité de fonction de 5,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément à la délibération n°D2026-63 du 28/09/2026. Cette indemnité sera versée mensuellement.

ARTICLE QUATRE : L'intéressé est informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE CINQ : Le Maire, le Directeur Général des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Département du Rhône ;
- Transmis à Monsieur le chef de service de gestion comptable de Givors ;
- Notifié à l'intéressé.

- Notifié le ...01/10/2026
-Affiché le...01.10.2026
- Signature de M. Jonathan FOURNIER

Fait à Brindas,
le 01/10/2026,

Le Maire,
Guillaume GIRAUD

MAIRIE DE BRINDAS
Rhône

Mairie de Brindas
18 Place de Verdun, 69126 Brindas
Tél. 04 78 16 02 00
accueil@brindas.fr
www.brindas.fr

Horaires :

lundi	9h-12h, 14h-17h	Jeudi	8h15-12h
Mardi	14h-18h	Vendredi	9h-12h, 14h-17h
Mercredi	9h-12h, 14h-17h	Samedi	9h-12h (accueil et état-civil)

Vallons du Lyonnais
COMMUNAUTÉ de COMMUNES